



- ➔ Epargne Salariale : Participation / Intéressement : la grogne ...
- ➔ 19 mars : Journée de grève, de blocages et de manifestations



Négociation Epargne Salariale

Participation / Intéressement : la grogne ...

La première réunion de négociation sur l'épargne salariale UES Generali s'est déroulée mardi 12 mars

C'est dans le cadre de cette première réunion que tous les ans, la Direction annonce les montants de participation et d'intéressement dépendants des résultats de l'exercice comptable de l'année précédente.

Le résultat opérationnel UES Generali France hors exceptionnel (ROB) pour 2018 est de **681,6 M€** ; ce résultat est la base de calcul de l'enveloppe globale.

➔ **Premier constat** : il est en baisse par rapport à 2017 (708 M€) mais il est le second meilleur résultat depuis 2008 (**conclusion FO : un grand bravo aux salariés de Generali**).

Pour mémoire et bien comprendre : rappelons que le montant global alloué à la participation et l'intéressement (P+I) est toujours enfermé dans une enveloppe plafonnée à 4,2% du ROB, le fameux **P+I = max. 4,2% du ROB (*)**. Cette formule « magique » pour certains a pour effet de limiter tous les ans les montants de versements de participation / intéressement. C'est donc une enveloppe fermée que nous contestons chaque année en négociation (*cette formule est issue d'un accord que nous n'avons pas pu signer, entre autres pour cette raison, conscients de l'effet "pervers" de cette dernière*). L'application de cette formule, cette année, conduit à une l'enveloppe globale (participation / intéressement) d'un montant de **28,63 M€** (= 4,2% de 681,6 M€) contre **29,78 M€** en 2017.

➔ **Deuxième constat** : La baisse de l'enveloppe globale aurait dû conduire, cette année, à une diminution des montants versés par rapport à l'an passé. **MAIS fort heureusement** (*pour nous salariés !*), le fisc a eu « la gentillesse » dans le cadre d'un contrôle fiscal en 2018 de redresser GENERALI sur les exercices comptables des années 2015 & 2016 !

En effet, Generali Vie en 2015, puis Generali IARD en 2016, ont fait quelques erreurs de calculs qui ont impacté les résultats et, de fait, ont réduit le montant de participation versé aux salariés ces 2 années-là. Generali a dû corriger et donc majorer son bénéfice fiscal pour les exercices des années 2015 et 2016. Donc, ce « gentil » contrôle fiscal a pour effet de nous ajouter, cette année, un complément de participation (*auxquels s'ajoutent les intérêts fiscaux de retard*) de l'ordre d'un montant total de **1,528 M€** ce qui porte l'enveloppe globale à **30,16 M€** (= 28,63 M€ + 1,528 M€).

La direction se réjouit de ce « nouveau » montant qui de fait, entraîne une évolution positive de l'ordre de 1,26% par rapport à l'an dernier. **Mais vous l'aurez noté, cette évolution à la hausse n'est que la conséquence du redressement fiscal opéré puisque le ROB est en baisse et que le pourcentage de 4,2% max du ROB est toujours le même !** La Direction a d'ailleurs incité les organisations syndicales à faire part très vite de cette excellente nouvelle aux salariés ...

(*) De plus, ce pourcentage de 4,2%, qui fixe la limite, n'a pas varié depuis 2014 et nous le subissons pour la 5^{ème} année consécutive (auparavant il était de 4%, augmentation minimale de 0,2% en 2014).

Mais, pour FO, nous nous devons de relativiser cette annonce en revenant sur l'effet plafonnement ...

Reprenons les chiffres : L'enveloppe globale est d'un montant total de **28,63 M€** (hors redressement). Le montant de participation légale (avec obligation de le verser) atteint : **18,57 M€** contre 15,87 M€ l'an passé.

Chic se dit-on ... on va toucher plus ! Hélas non ... car du fait du plafonnement de l'enveloppe, le montant de l'intéressement, obtenu par déduction, n'est plus que de **10,06 M€** (au lieu de 13,9 M€ l'an dernier) alors que globalement les critères définis pour l'intéressement sont atteints à **100,3 %**.

Nous comprenons ainsi l'effet néfaste de ce plafonnement : plus la participation obligatoire est haute, plus elle limite le montant de versement de l'intéressement basé sur des critères d'atteintes d'objectifs. Objectifs atteints obtenus par les salariés (*ne l'oublions pas !*) mais qui pourtant ne perçoivent pas pleinement les résultats de leurs efforts en totalité et ce, même quand l'atteinte globale est à 100% et de plus est, supérieure à 100% !

Conclusion :

Ça grogne chez les salariés ... En effet, **ce plafonnement doit être supprimé ou à minima largement revu à la hausse.** A juste titre, car beaucoup de salariés de Generali ne comprennent pas pourquoi ils perçoivent si peu dans une entreprise qui enregistre de bons résultats en comparaison de ce qui est versé dans d'autres compagnies ou autres grandes entreprises et où les montants versés globaux atteignent parfois l'équivalent de 2 ou 3 « mois de salaires » ...

C'est ce que notre syndicat FO, revendiquera (une fois de plus) dans les prochaines réunions qui vont suivre. Dans l'immédiat, nous devons nous contenter de « nous réjouir » du redressement fiscal subi par Generali qui lui seul cette année a pour effet d'augmenter « un chouia » le montant global perçu participation / intéressement par rapport à l'an passé ; **mais qui reste insuffisant au regard de tous les efforts consentis par les salariés de Generali.**

Le 19 mars 2019, les Unions Régionales d'Ile de France : FO – CGT – FSU – SOLIDAIRES et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF – UNL – UNL-SD – FIDL ont appelé à une journée de grève, de blocages et de manifestation à Paris
RDV 13h00 - Place Edmond Rostand (près de la Sorbonne) pour se rendre au Champ de Mars

Sur la base des revendications suivantes :

- HALTE à la répression policière,
- RETRAIT du projet de loi « anticasseurs »,
- HAUSSE immédiate du SMIC à 1800€,
- AUGMENTATION générale des salaires et des pensions,
- REVALORISATION immédiate du point d'indice pour les fonctionnaires,
- RÉINDEXATION des salaires, des pensions et des retraites sur le coût de la vie,
- RETRAIT des contre-réformes « Dussopt », « Buzin », « Blanquer » dans la fonction publique,
- ABROGATION des lois « Rebsamen », « El Khomri », « Macron » qui cassent le droit du travail,
- NON à la sélection à l'Université, l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers,
- RETOUR à la retraite à 60 ans et maintien des 42 régimes spéciaux de retraite,
- ARRET des privatisations,
- DEFENSE des services publics,
- DEFENSE de la sécurité sociale de 1945.

L'union départementale de Seine St Denis FO 93 avec l'URIF FO, décide de prendre toute sa place dans la grève du 19 mars et dans les actions permettant d'élever le rapport de force contre ce gouvernement et sa politique.

**GREVE ! BLOCAGE ! LE GOUVERNEMENT DOIT CEDER !
EN RESISTANT, NOUS ALLONS GAGNER !**

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR